

*Affaires courantes***LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LES JEUNES
CONTREVENANTS**

M. Jay Hill (Prince George—Peace River) demande à présenter le projet de loi C-265, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (peine capitale).

—Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de Skeena de coparrainer le projet de loi.

Ce texte vise à modifier le Code criminel en vue d'imposer la peine capitale à quiconque est jugé coupable de meurtre au premier degré. Les Canadiens ont clairement manifesté le désir de voir notre système pénal revu de fond en comble, et bon nombre d'entre eux réclament le rétablissement de la peine de mort.

• (1020)

J'ignore si la peine capitale a un effet dissuasif. Je sais, par contre, qu'il est impossible de réhabiliter un meurtrier violent qui est sans remords.

Les Canadiens refusent que des criminels coupables de meurtre au premier degré puissent sortir de prison et récidiver.

On a aussi de plus en plus l'impression que notre système pénal est trop clément à l'égard des jeunes criminels. De nombreux Canadiens réclament aussi des sentences plus strictes à l'égard des jeunes contrevenants. En effet, ceux qui sont déclarés coupables de meurtre au premier degré sont condamnés à cinq ans de prison, au plus. Aux termes des modifications apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants, dans le projet de loi C-27, la sentence maximale serait doublée. Par contre, il n'y aurait toujours pas de sentence minimale.

Le projet de loi modifierait la Loi sur les jeunes contrevenants afin de prévoir une sentence minimale de dix ans pour les jeunes contrevenants coupables de meurtre au premier degré.

Le dépôt de ce projet de loi obligera la Chambre à débattre de cette question fondamentale qu'est la justice, de prévoir des sentences correspondant à la gravité des crimes. Tout juste hier, le ministre de la Justice a clairement expliqué que le gouvernement ne souhaite pas, au cours des prochaines élections, laisser les Canadiens se prononcer par référendum au sujet du rétablissement de la peine de mort.

Je recommande au gouvernement de soumettre ce projet de loi à un vote libre et j'encourage les députés à consulter leurs électeurs. Les députés ne peuvent prendre une décision d'une telle importance en fonction de positions sectaires ou selon leur conscience, sans consulter la population qu'ils représentent.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Le vice-président: Puis-je demander au député qui désire faire changer le nom de celui qui appuie son projet de loi de le faire officiellement?

M. Hart: Monsieur le Président, j'aimerais seulement faire corriger le nom: celui qui appuie mon projet de loi devrait être le député de Calgary-Sud-Est.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, j'aimerais, moi aussi, demander une correction. Mon projet de loi est appuyé par le député de Skeena.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le sixième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole et de présenter à cette Chambre le message que les habitants de la région de Waterloo m'ont transmis haut et fort. Ils ont envoyé des centaines de cartes postales, participé à de grands rassemblements et aujourd'hui, présentent une pétition à cette Chambre, demandant l'imposition d'un moratoire sur les réductions du service de trains de voyageurs. Ces 4 228 personnes demandent à cette Chambre de préserver cette liaison essentielle de notre réseau national de transport.

Je présenterai à la Chambre des milliers et des milliers d'autres pétitions à ce sujet. Le message est simple. Nous voulons que le service ferroviaire VIA dans notre collectivité soit amélioré, non érodé.

[Français]

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma première pétition se lit ainsi: Puisque le gouvernement s'intéresse à réduire la violence dans la société, il est important qu'il se préoccupe de la violence dans les médias et les pétitionnaires demandent au gouvernement d'agir ainsi.

[Traduction]

Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des électeurs qui pensent que les abus, quelque ils soient, ne contribuent pas à la création d'une société moins violente; ils demandent au gouvernement d'examiner l'impact de la violence et des abus sur la société.